

**Avis adopté**

Séance plénière du 14 avril 2026

**« Crises sanitaires : prévenir, anticiper, coordonner »**

**Déclaration du groupe Agriculture**

Notre société a rencontré diverses crises sanitaires et en rencontrera d'autres. C'est une évidence partagée au cours des travaux qui ont mené à l'élaboration de l'avis et qui se sont appuyés sur les trois leviers indispensables qu'il faut actionner : la prévention, l'anticipation et la coordination.

Le groupe de l'agriculture a été particulièrement sensible à toutes les préconisations de prévention en santé. Cette prévention ne doit pas se limiter aux virus et bactéries. C'est l'ensemble de la santé de nos concitoyens qu'il faut prendre en considération pour mieux résister à tous les aléas. Pour cela, il est indispensable de diffuser les informations nécessaires - et vérifiées – pour que chacun puisse prendre en main sa santé et mener une vie évitant les risques. L'alimentation, la mobilité, la santé mentale et l'hygiène de vie d'une manière générale sont les essentiels de cette prévention.

La préconisation 10, encourageant à la prévention en santé dès le plus jeune âge, nous paraît particulièrement déterminante.

Le groupe approuve également la préconisation n°22 qui vise à associer toutes les parties prenantes à des retours d'expérience après la crise. Lors du Covid 19, la contribution des agriculteurs et de l'ensemble de la chaîne alimentaire a été non seulement déterminante mais essentielle. Leur retour d'expérience serait tout à fait précieux.

**Le groupe de l'Agriculture a voté pour.**